



U.S. Food and Drug
Administration
(Administration américaine des
aliments et des médicaments)

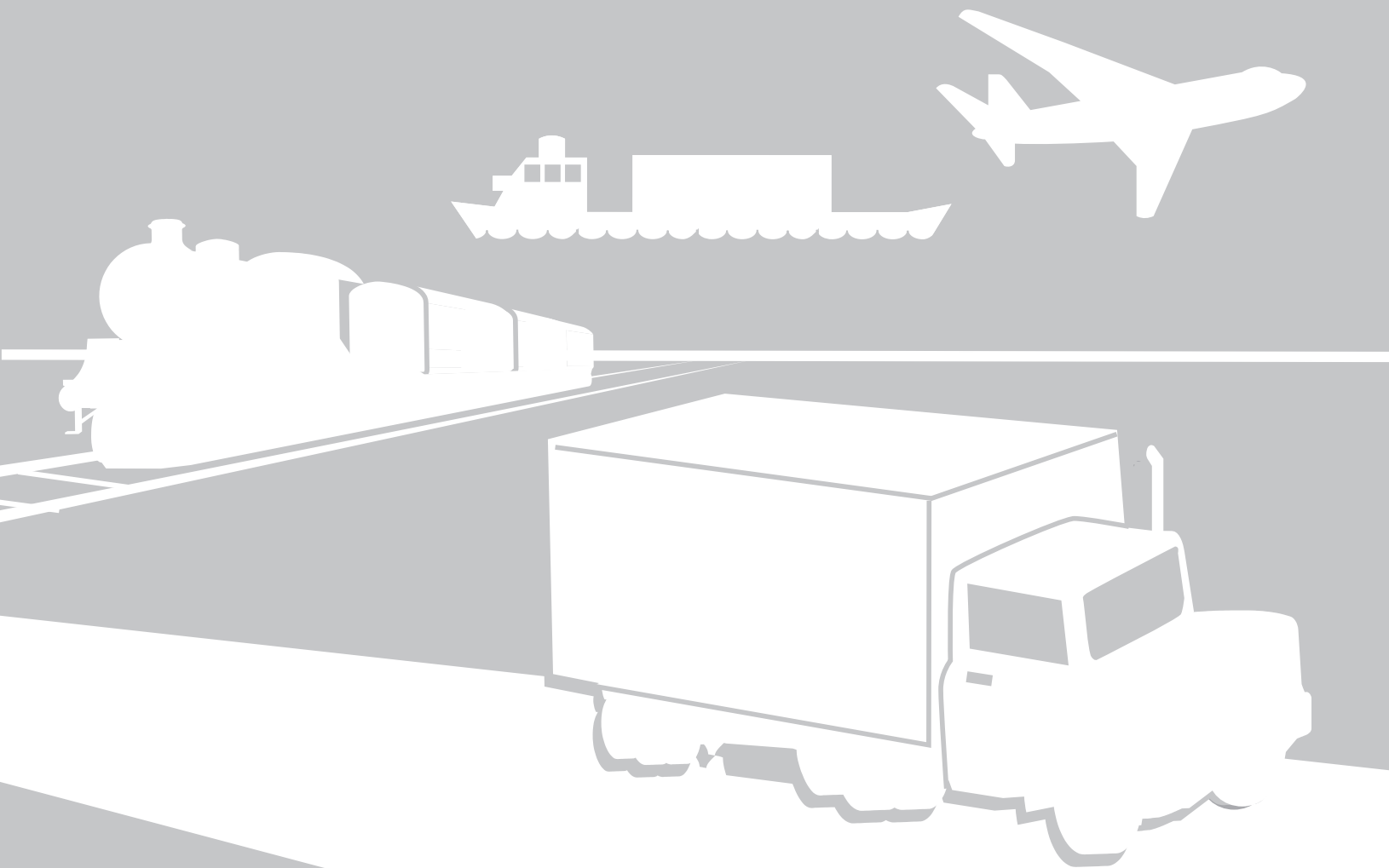
Protection des importations de denrées alimentaires aux É-U



U.S. Department of Health
and Human Services
(Département de la santé et
des services sociaux des É-U)

Ce que vous devez savoir sur le **PRÉAVIS RELATIF AUX IMPORTATIONS DE DENRÉES ALIMENTAIRES**

Guide de conformité des petites entreprises



The Public Health Security and Bioterrorism
Preparedness and Response Act of 2002
(Loi américaine sur la prévention et la gestion
des risques sanitaires et bio-terroristes de 2002)

Avril 2009



U.S. Food and Drug
Administration
(Administration américaine des
aliments et des médicaments)



U.S. Department of Health
and Human Services
(Département de la santé et
des services sociaux des É-U)

Ce guide est une reformulation, dans un format et un langage simplifié, des exigences actuelles de la Food and Drug Administration (Administration américaine des aliments et des médicaments) (FDA) liées au préavis concernant les denrées alimentaires. En tant qu'informations, ce document n'est pas contraignant pour la FDA, ni pour le public. Cependant, la FDA souligne que la réglementation à la base de ce document établit des règles concernant toutes les activités couvertes. C'est pourquoi la FDA recommande vivement que les parties concernées consultent la réglementation qui figure dans le CFR 21 Partie 1, sous-partie I, en plus de lire ce document.

La Food and Drug Administration (Administration américaine des aliments et des médicaments) a rédigé ce guide afin de reformuler les conditions juridiques établies dans le CFR 21, articles 1.276 à 1.285, concernant le préavis relatif aux denrées alimentaires importées au sens du Public Health Security and Bioterrorism Preparedness and Response Act (loi sur la prévention et la gestion des risques sanitaires et bio-terroristes) de 2002. Ce guide vise à aider chaque entreprise, quelle que soit sa taille, à se conformer aux réglementations qui nécessitent de présenter à la FDA un préavis relatif aux denrées alimentaires, y compris les aliments pour animaux, qui sont importées ou proposées à l'importation aux États-Unis. Ce document sert également de Small Entity Compliance Guide (SECG) (Guide de conformité des petites entreprises, SECG) de la FDA, conformément à la section 212 de la Small Business Regulatory Enforcement Fairness Act (Loi sur l'application équitable de la réglementation pour les PME) (droit public 104-121).

La Public Health Security and Bioterrorism Preparedness and Response Act (loi américaine sur la prévention et la gestion des risques sanitaires et bio-terroristes) de 2002 (the Bioterrorism Act) (la loi sur le bioterrorisme) incite la Food and Drug Administration (Administration américaine des aliments et des médicaments) (FDA), ainsi que l'organisme de réglementation des denrées alimentaires du Department of Health and Human Services (Département de la santé et des services sociaux), à prendre des mesures supplémentaires pour protéger le public d'une menace d'attaque terroriste ou d'une attaque terroriste réelle concernant les importations de denrées alimentaires américaines ou de toute autre urgence liée aux denrées alimentaires.

Pour exécuter les dispositions du Bioterrorism Act (loi sur le bioterrorisme), la FDA a publié une réglementation finale modifiant les règles existantes dans le CFR 21 Partie 1, sous-partie 1, qui nécessite que la FDA reçoive un préavis sur les importations de denrées alimentaires.

Les réglementations modifiées prendront effet le **6 mai 2009**.

Objectif de cette brochure

Cette brochure a été rédigée pour informer les transporteurs, les importateurs et les exportateurs de denrées alimentaires, ainsi que les fabricants, les producteurs étrangers, les déclarants et négociateurs de denrées alimentaires des exigences relatives au préavis dans leurs nouveaux termes. Elle contient des informations importantes susceptibles de concerner vos importations de denrées alimentaires.

Vous trouverez également les informations figurant dans cette brochure en ligne à l'adresse <http://www.fda.gov>, en cliquant sur le lien Prior Notice of Imports (Préavis relatif aux importations).

À PROPOS DU PRÉAVIS

Impératif du préavis

À compter du 12 décembre 2003, la FDA doit être notifiée par avance de tout envoi de denrées alimentaires, pour les humains ou les animaux, importés aux États-Unis, sauf si les denrées alimentaires en question sont exclues du préavis.

Pourquoi un préavis est nécessaire

Le préavis des importations de denrées alimentaires donnera le temps FDA :

- d'examiner et d'évaluer les informations d'un produit alimentaire avant qu'il n'arrive aux États-Unis
- de mieux déployer des ressources pour effectuer des contrôles
- d'aider à intercepter des produits contaminés.

POINTS IMPORTANTS DU RÈGLEMENT FINAL

Le 10 octobre 2003, les secrétaires du Department of Health and Human Services (HHS) (Département de la santé et des services sociaux) (HHS) et du Homeland Security (DHS) (Département de la sécurité intérieure) (DHS) ont publié conjointement un règlement final intérimaire (IFR) pour mettre en œuvre le préavis. L'IFR a pris effet le 12 décembre 2003, comme l'exigeait le Bioterrorism Act (loi sur le bioterrorisme) ; cependant, la FDA et le U.S. Customs and Border Protection (Bureau des douanes et de la protection des frontières des États-Unis) (CBP) ont accordé à des volontaires 165 jours pour commenter les clauses de l'IFR envisagées lors de la rédaction du règlement final.

Le règlement final, qui prend effet le 6 mai 2009, conserve la majorité des exigences qui se trouvent dans l'IFR et comprend des modifications dans certains domaines clés.

Points importants du règlement final :

- Le règlement final conserve les délais minimaux existants dans l'IFR pour soumettre le préavis.
- Pour aider les importateurs, le règlement final permet désormais de soumettre le préavis pas plus de 15 jours calendaires avant la date prévue d'arrivée, pour les soumissions faites sur la Prior Notice System Interface (PNSI, Interface du système de préavis) de la FDA et pas plus de 30 jours calendaires avant la date prévue d'arrivée pour les soumissions faites sur l'Automated Broker Interface of the Automated Commercial System (ABI/ACS) de CBP, au lieu de 5 jours calendaires requis dans l'IFR.
- Le règlement final ajoute une définition pour « fabricant » comme le dernier établissement, tel qu'il est défini dans le CFR 21, article 1.227(b)(2), à avoir fabriqué/traité les denrées alimentaires et fournit une alternative pour l'identification du fabricant lorsque le numéro d'enregistrement n'est pas donné, s'il est inconnu par exemple.
- Le règlement final exclut du préavis les denrées alimentaires contenues dans les valises diplomatiques selon l'autorité de l'article 27 (3) de la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques (1961), qui déclare que : « La valise diplomatique ne peut être ni ouverte ni retenue. »
- Le règlement final permet, lorsque certaines conditions sont respectées, de soumettre le numéro de suivi de l'agent d'expédition express ou du transporteur à la place des informations concernant l'arrivée prévue, la lettre de transport ou le bordereau de transport aérien et le numéro du vol, requis par l'IFR.

Secteurs d'activité concernés par le préavis

Si vous exportez, transportez ou importez des denrées alimentaires aux États-Unis ou à partir des États-Unis, la FDA doit recevoir le préavis relatif aux denrées alimentaires importées.

Secteurs d'activité concernés

- Transporteurs nationaux et étrangers limitrophes (train, camion, bateau, avion)
- Importateurs nationaux et étrangers
- Exportateurs nationaux et étrangers
- Déclarants et négociants nationaux et étrangers
- Fabricants et producteurs nationaux et étrangers

Définition des « denrées alimentaires » pour le préavis

Aux fins du préavis, « denrées alimentaires » est défini comme suit :

- Articles utilisés comme aliments ou boissons pour les hommes ou les animaux
- Chewing-gum
- Articles utilisés pour des ingrédients d'éléments listés dans les deux premières puces

Remarque : « denrées alimentaires » n'englobe pas les substances en contact avec les denrées alimentaires ou les pesticides.

Exemples de « denrées alimentaires »

- Fruits
- Légumes
- Poissons et fruits de mer
- Produits laitiers
- Œufs
- Denrées agricoles brutes pour utilisation comme aliments ou ingrédients alimentaire
- Aliments pour animaux (notamment les aliments des animaux domestiques)
- Ingrédients pour les denrées alimentaires et les aliments pour animaux
- Additifs pour les denrées alimentaires et les aliments pour animaux
- Suppléments et ingrédients diététiques
- Nourriture pour nourrissons
- Boissons (dont les boissons alcoolisées et l'eau en bouteille)
- Animaux destinés à la consommation
- Produits de boulangerie
- Aliments pour en-cas
- Confiserie
- Denrées alimentaires en conserve

Importations de denrées alimentaires nécessitant un préavis

Le préavis est nécessaire pour les importations de toutes les denrées alimentaires qui sont soumises à la réglementation. Cependant, certaines exclusions s'appliquent.

Le tableau suivant regroupe les importations de denrées alimentaires nécessitant un préavis. Si les denrées alimentaires que vous importez sont sujettes à l'une de ces exigences, veuillez à consulter le paragraphe Exclusions (ci-dessous) pour voir si l'une des exclusions s'applique.

Importations de denrées alimentaires nécessitant un préavis (sauf si des exclusions s'appliquent)

- Les denrées alimentaires importées pour utilisation, stockage ou distribution aux États-Unis (dont les cadeaux, le commerce, l'assurance qualité/contrôle qualité et les échantillons d'études de marché)
- Les denrées alimentaires transbordées via les États-Unis vers un autre pays
- Les denrées alimentaires importées pour une future exportation ou destinées à être utilisées dans une zone franche, sauf si elles figurent sur la liste des exclusions de la page suivante

Le tableau suivant regroupe les exclusions provenant de la règle du préavis. Si l'une de ces exclusions s'applique à un envoi de denrées alimentaires que vous importez, vous NE devez PAS soumettre de préavis pour cet envoi.

Exclusions

- Les denrées alimentaires transportées par ou accompagnant (comme bagage) l'arrivée d'un individu aux États-Unis pour l'utilisation personnelle de cet individu (c'est-à-dire pour sa consommation propre, celle de sa famille ou de ses amis, et non pour la vente ou autre distribution)
- Les denrées alimentaires préparées par un individu dans sa résidence personnelle et envoyées par cet individu comme cadeau personnel (c'est-à-dire pour des raisons autres que des raisons professionnelles) à un individu aux États-Unis
- Les denrées alimentaires qui sont importées, puis exportées, sans quitter le port d'arrivée jusqu'à l'exportation
- Les produits à base de viande, de volaille et d'œufs qui, à un stade de l'importation, sont soumis à la juridiction exclusive du U.S. Department of Agriculture (Département de l'agriculture des États-Unis) (USDA) selon le Federal Meat Inspection Act (loi fédérale sur l'inspection des viandes), la Poultry Products Inspection Act (loi sur l'inspection des volailles), ou la Egg Products Inspection Act (loi sur l'inspection des œufs)
- Les denrées alimentaires contenues dans les valises diplomatiques, conformément à l'Art. 27 (3) de la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques (1961)

Personnes autorisées à donner un préavis

Tout individu ayant connaissance des informations requises peut soumettre un préavis : les individus, les fabricants, les exportateurs, les négociants, les importateurs et les agents américains.

Que se passe-t-il si vous ne donnez pas un préavis suffisant

Les denrées alimentaires qui sont importées ou proposées à l'importation avec un préavis insuffisant sont soumises à un refus et, si elles sont refusées, doivent être conservées au port douanier, à moins qu'elles ne soient redirigées vers un autre endroit. L'importation ou la proposition à l'importation aux États-Unis d'un produit alimentaire en violation des règles du préavis est un « acte prohibé » selon les administrateurs des lois de la FDA. La FDA a renforcé la sensibilisation de son personnel en matière d'application, notamment avec les politiques de l'agence sur les refus, les retenues, les injonctions, les poursuites pénales et les interdictions d'accès liés à l'échec d'avoir fourni en temps et en heure un préavis exact ou de s'être conformé aux réglementations du préavis de la FDA.

Remarque : Les documents de politique générale sur le préavis sont à disposition du public et figurent sur le site de la FDA. La FDA continuera à les mettre à jour selon les besoins.

DONNER UN PRÉAVIS POUR DES DENRÉES ALIMENTAIRES IMPORTÉES

Comment donner un préavis

Le préavis doit être soumis par voie électronique via l'un des systèmes suivants :

- ACS du Customs and Border Protection Service (Bureau des douanes et de la protection des frontières) (CBP)
- PNSI de la FDA (<http://www.access.fda.gov>)

L'interface du système de préavis de la FDA est disponible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Les systèmes informatiques de la FDA et du CBP vous permettent de soumettre un préavis pendant le processus de passage en douane, afin d'éviter la duplication d'informations.

Si le système du négociant, du déclarant ou l'ACS ne fonctionne pas, le préavis doit être soumis via l'Interface du système de préavis de la FDA.

Si l'Interface du système de préavis de la FDA ne fonctionne pas, ou si l'Operational and Administrative System for Import Support (OASIS) ne fonctionne pas, la FDA publiera une notification importante et des instructions depuis le lien System Status (Statut du système) accessible depuis le lien Prior Notice of Imports (Préavis des importations) à l'adresse <http://www.fda.gov>. La FDA acceptera les soumissions de préavis dans un format réputé approprié pendant l'interruption de service du système.

Quand donner le préavis d'un envoi

La FDA doit recevoir et confirmer le préavis par voie électronique avant qu'un envoi de denrées alimentaires n'arrive au premier port des États-Unis (port d'arrivée). Le délai de soumission du préavis dépend du mode de transport utilisé pour l'envoi.

Sauf en cas de denrées alimentaires arrivant par courrier international, la FDA doit recevoir et confirmer un préavis : 1) pas plus de 30 jours avant qu'un envoi n'arrive, si le préavis est soumis via l'ABI/ACS ; ou 2) pas plus de 15 jours avant qu'un envoi n'arrive, si le préavis est soumis via la PNSI de la FDA.

De plus :

| Pour les envois entrants : | Le préavis doit être soumis : |
|--|--|
| Par voie terrestre, par route | Pas moins de 2 heures avant l'arrivée au port d'arrivée |
| Par voie terrestre via réseau ferroviaire | Pas moins de 4 heures avant l'arrivée au port d'arrivée |
| Par air | Pas moins de 4 heures avant l'arrivée au port d'arrivée |
| Par mer | Pas moins de 8 heures avant l'arrivée au port d'arrivée |
| Par courrier international | Avant que les denrées alimentaires ne soient envoyées |
| Transportées par ou accompagnant un individu | Dans le délai accordé pour le mode de transport applicable |

| Si... | Alors... |
|---|--|
| le préavis est soumis à la PNSI de la FDA | Le numéro de confirmation du préavis doit accompagner les denrées alimentaires et être fourni à l'arrivée. |
| Un produit alimentaire arrive par courrier international | Le colis doit indiquer le numéro de confirmation du préavis. |
| Un produit alimentaire est transporté par ou accompagne un individu | Les denrées alimentaires doivent être accompagnées d'une confirmation du préavis. |

Remarque : sauf dans le cas où le préavis est destiné à des denrées alimentaires arrivant par courrier international ou à des denrées alimentaires transportées par ou accompagnant un individu, le préavis soumis par l'ABI/ACS ne nécessite pas de documentation supplémentaire (bien qu'il soit prudent de la part du transporteur d'avoir une copie de la confirmation ou du numéro du préavis en sa possession à l'arrivée au port d'arrivée).

Obtenir de l'aide sur le préavis

La FDA propose un tutoriel en ligne pour savoir comment utiliser l'Interface du système de préavis de la FDA à l'adresse <http://www.access.fda.gov>. L'Interface du système de préavis de la FDA dispose d'une rubrique d'aide et de commentaires interactifs pour aider la personne soumettant un préavis et réduire le nombre de fautes d'orthographe et d'omissions. De plus, la FDA dispose de deux systèmes d'aide sur le préavis :

| | |
|---|---|
| L'Industry Systems Help Desk de la FDA répond aux questions techniques liées à l'informatique concernant l'Interface du système de préavis | |
| Heures : | de 7h30 à 23h GMT-5 |
| Téléphone : | 1-800-216-7331 ou 301-575-0156 |
| Fax : | 1-866-573-2804 ou 301-436-2804 |
| Courrier électronique : | http://www.cfsan.fda.gov/~furls/helpf2.html et complétez le formulaire |

| | |
|---|----------------|
| Le Prior Notice Center de la FDA répond aux questions concernant les politiques, les procédures et les interprétations du préavis. | |
| Heures : | 24 h/24, 7 j/7 |
| Téléphone : | 1-866-521-2297 |

Pour obtenir de l'aide sur les transmissions via l'ACS, contactez votre représentant client du Customs and Border Protection Service (Bureau des douanes et de la protection des frontières).

Informations requises pour le préavis

Les importateurs ou les négociants fournissent déjà la plupart des informations requises pour le préavis au Bureau of Customs and Border Protection (Bureau des douanes et de la protection des frontières) lorsque les marchandises arrivent aux États-Unis. Désormais, selon le Bioterrorism Act (loi sur le bioterrorisme), la FDA doit recevoir les informations avant que les envois de denrées alimentaires n'arrivent.


Informations requises

- Nom, adresse, téléphone et courrier électronique de l'individu soumettant le préavis, ainsi que le nom et l'adresse de l'entreprise (le cas échéant)
- Nom, nom de l'entreprise (le cas échéant) et adresse de l'entreprise, téléphone et courrier électronique de l'individu transmettant un préavis (si quelqu'un d'autre transmet un préavis pour le compte de la personne soumettant le préavis)
- Type de passage en douane et identifiant CBP (si l'identifiant est disponible)
- Identification de chaque article alimentaire dans l'envoi :
 - a. Code produit de la FDA
 - b. Nom de produit courant ou nom de commercialisation
 - c. Quantité estimée (du plus petit emballage au plus grand conteneur)
 - d. Lot, numéro de code ou autre identifiant (si les denrées alimentaires nécessitent d'en avoir un)¹
- Si les denrées alimentaires ne sont plus dans leur état naturel : nom du fabricant et soit 1) le numéro d'enregistrement, la ville et le pays du fabricant, ou 2) l'adresse complète du fabricant et la raison pour laquelle le numéro d'enregistrement n'est pas fourni (raisons énumérées dans le Compliance Policy Guide for Prior Notice of Imported Food) (Guide des politiques de conformité pour le préavis de denrées alimentaires importées))
- Si les denrées alimentaires sont toujours dans leur état naturel : nom du producteur et du site de production, si connus
- Pays de production de la FDA
- Nom et adresse complète de l'expéditeur (de l'auteur du courrier, si les denrées alimentaires ont été envoyées par courrier)
- Pays d'où les denrées alimentaires ont été expédiées ; ou si les denrées alimentaires sont importées par courrier international, la date prévue de l'envoi et le pays d'où les denrées alimentaires sont envoyées par courrier
- Informations sur l'arrivée prévue (lieu, date et heure) ; ou, si les denrées alimentaires sont importées par courrier international, le nom et l'adresse du destinataire aux États-Unis
- Le nom et l'adresse complète de l'importateur, du propriétaire et du consignataire, sauf si l'envoi est importé ou proposé à l'importation pour un transbordement via les États-Unis avec un passage en douane « transport et export » ; ou si les denrées alimentaires sont importées par courrier international, le nom et l'adresse du destinataire aux États-Unis
- Transporteur et mode de transport (sauf pour les denrées alimentaires importées par courrier international)
- Informations sur les envois planifiés (sauf pour les denrées alimentaires importées par courrier international)


¹ Actuellement, les denrées alimentaires en conserve contenant une faible teneur en acide, les denrées alimentaires acidifiées et la nourriture pour nourrissons doivent mentionner les codes des lots ou tout autre identifiant [voir CFR 21, article 113.60(c) (denrées alimentaires en conserve contenant une faible teneur en acide); CFR 21 article 114.80(b) (denrées alimentaires acidifiées) ; et CFR 21 article 106.90 (nourriture pour nourrissons contenant une faible teneur en acide)].

Capture d'écran du préavis

Voici, en guise d'exemple, une capture d'écran de l'interface du système de préavis de la FDA :



**PRIOR NOTICE
SYSTEM INTERFACE**
UNITED STATES FOOD AND DRUG ADMINISTRATION



FDA

[Home](#) | [Contact Us](#) | [Help](#) | [Logoff](#)

CFSAN Tester, CFSAN Test Center

Welcome to the Prior Notice System Interface

The Prior Notice System Interface enables you to submit Prior Notices for Imported Food Articles to the Food and Drug Administration (FDA).

| | |
|-------------------------------------|---|
| Get Started | ▶ Overview of how to submit a Prior Notice for Food Importation. |
| Learn New Features | ▶ Overview of New Features available in this version of the Prior Notice System Interface. |
| Create New Web Entry | ▶ Creating a Web Entry is the first step in creating Prior Notices. A Web Entry contains information that one or more food articles you intend to import share (e.g., arrival information). After Creating a Web Entry, create, review, and submit Prior Notices. Prior Notices include information about the Product, its Quantity and Packaging, and other related information, such as the Manufacturer or Grower/Consolidator and the Shipper. You must complete the Web Entry after you have submitted all Prior Notices that you are planning to submit as part of this Web Entry. This will allow U.S. Customs and Border Protection to receive the Prior Notice review decisions in time from the U.S. Food and Drug Administration (FDA) for all articles in the Web Entry. The system automatically "Completes" Web Entries with submitted Prior Notices when the Prior Notice submission timeframe elapses (see the "Complete Web Entry" Help topic). |
| Find Existing Web Entry | ▶ Use this feature to find Web Entries that you have already created. |
| Find Existing Prior Notice | ▶ Use this feature to find Prior Notices that you have already created. To submit Holding Facility information for a Prior Notice submitted via PNSI by this account or another account within the same company, search for the Prior Notice and click the Submit Holding Facility button. |
| View/Submit Holding Facility | ▶ To submit Holding Facility information for a Prior Notice that has been submitted via the U.S. Customs' and Border Protection (CBP) Automated Commercial System (ACS) or by another PNSI user of a different company click on the View/Submit Holding Facility button. |
| Manage Favorites | ▶ Use this feature to maintain Favorite Facilities that you have already created. |

Copyright © 2003-2008 U.S. Food and Drug Administration
Prior Notice v1.10.00, December 10, 2008
2, 2, Wed Mar 25 16:11:30 EDT 2009

Correction d'erreurs lors de la soumission

L'ACS et l'interface du système de préavis de la FDA examinent les informations du préavis que vous soumettez et font part de leurs commentaires pour réduire les erreurs. Lors de la soumission, si des informations sont manquantes ou semblent incorrectes, ou s'il semble y avoir des erreurs typographiques, le système vous donnera l'occasion de faire des corrections par voie électronique.

Comment le préavis est reconnu

Lorsque vous soumettez toutes les informations requises du préavis, vous recevrez une confirmation, dont un numéro de confirmation, directement de la FDA ou de la FDA via l'ACS du CBP.

Remarque : Cette confirmation signifie que la FDA a déclaré votre préavis complet du point de vue de la forme. La confirmation NE signifie PAS que la FDA a évalué votre préavis comme exact, que la FDA a approuvé l'envoi ou que la FDA a déterminé que l'envoi peut avoir lieu sans action supplémentaire de sa part. Des examens ultérieurs par le système et par le personnel de la FDA peuvent déboucher sur une inspection des envois de denrées alimentaires importées à l'arrivée, ou à toute autre action.

Présentation d'une confirmation du préavis à l'arrivée de l'envoi

La FDA recommande de joindre la confirmation du préavis à tout envoi de denrées alimentaires importées.

| Si un envoi arrive... | |
|---|--|
| Par transporteur commercial | Si le préavis est soumis via l'interface du système de préavis de la FDA, le transporteur doit avoir le numéro de confirmation du préavis. Dans d'autres cas, il est prudent pour le transporteur d'avoir une copie de la confirmation ou le numéro de confirmation du préavis en sa possession à l'arrivée au port d'arrivée. |
| Par courrier international | Le colis doit indiquer le numéro de confirmation du préavis. |
| Transporté par ou accompagnant un individu arrivant aux États-Unis | L'individu doit avoir une copie de la confirmation du préavis. |

Que faire si les informations changent après la confirmation

La FDA doit disposer d'un temps suffisant pour recevoir, examiner et répondre à chacun des préavis soumis. C'est pourquoi vous ne pouvez pas modifier les informations d'un préavis une fois que la FDA l'a confirmé. Si l'une des informations du tableau page 12 change, vous devez soumettre un nouveau préavis.

Remarque : La FDA suggère que vous annuliez le préavis précédent avant d'en soumettre un nouveau.

Les modifications d'informations nécessitent un nouveau préavis

- Nom, adresse, téléphone et courrier électronique de l'individu soumettant le préavis, ainsi que le nom et l'adresse de l'entreprise (le cas échéant)
- Nom, nom de l'entreprise (le cas échéant) et adresse de l'entreprise, téléphone et courrier électronique de l'individu transmettant un préavis (si quelqu'un d'autre transmet un préavis pour le compte de la personne soumettant le préavis)
- Type de passage en douane et identifiant CBP (si l'identifiant est disponible)
- Identification de chaque article alimentaire dans l'envoi :
 - a. Code produit de la FDA
 - b. Nom de produit courant ou nom de commercialisation
 - c. Quantité estimée (du plus petit emballage au plus grand conteneur)
 - d. Lot, numéro de code ou autre identifiant (si les denrées alimentaires nécessitent d'en avoir un)¹
- Si les denrées alimentaires ne sont plus dans leur état naturel : nom du fabricant et soit 1) le numéro d'enregistrement, la ville et le pays du fabricant, ou 2) l'adresse complète du fabricant et la raison pour laquelle le numéro d'enregistrement n'est pas fourni (raisons énumérées dans le Compliance Policy Guide for Prior Notice of Imported Food (Guide des politiques de conformité pour le préavis de denrées alimentaires importées))
- Si les denrées alimentaires sont toujours dans leur état naturel : nom du producteur et du site de production, si connus
- Pays de production de la FDA
- Nom et adresse complète de l'expéditeur (de l'auteur du courrier, si les denrées alimentaires ont été envoyées par courrier)
- Pays d'où les denrées alimentaires ont été expédiées ; ou si les denrées alimentaires sont importées par courrier international, la date prévue de l'envoi et le pays d'où les denrées alimentaires sont envoyées par courrier
- Nom et adresse du destinataire aux États-Unis, si les denrées alimentaires sont expédiées ; ou, pour les denrées alimentaires importées par courrier international, la date prévue de l'envoi
- Le nom et l'adresse complète de l'importateur, du propriétaire et du consignataire, sauf si l'envoi est importé ou proposé à l'importation pour un transbordement via les États-Unis avec un passage en douane « transport et export » ; ou si les denrées alimentaires sont importées par courrier international, le nom et l'adresse du destinataire aux États-Unis
- Transporteur et mode de transport (sauf pour les denrées alimentaires importées par courrier international)

Remarque : Les modifications concernant la quantité estimée, l'arrivée prévue et les informations sur les envois planifiés NE nécessitent PAS de nouveau préavis.

Remarque : « L'horloge » du préavis ne démarre à nouveau que lorsque le préavis contenant les informations correctes est confirmé par la FDA.

Soumettre un préavis pour des denrées alimentaires qui ont été refusées en raison d'un préavis incorrect

Le préavis pour les denrées alimentaires qui ont été préalablement refusées en raison d'un préavis incorrect doit inclure :

- Le port d'arrivée
- La quantité exacte
- Le site où les denrées alimentaires ont été refusées, seront refusées ou retenues
- La date à laquelle les denrées alimentaires sont arrivées ou arriveront sur le site
- L'identification de la personne à contacter sur ce site

¹ Actuellement, les denrées alimentaires en conserve contenant une faible teneur en acide, les denrées alimentaires acidifiées et la nourriture pour nourrissons doivent mentionner les codes des lots ou tout autre identifiant [voir CFR 21, article 113.60(c) (denrées alimentaires en conserve contenant une faible teneur en acide); CFR 21 article 114.80(b) (denrées alimentaires acidifiées) ; et CFR 21 article 106.90 (nourriture pour nourrissons contenant une faible teneur en acide)].



EN SAVOIR PLUS

Comment obtenir plus d'informations

Vous trouverez des informations sur les mesures de la FDA impliquant le Bioterrorism Act (loi sur le bioterrorisme) en ligne à l'adresse <http://www.cfsan.fda.gov/~dms/fsbtact.html>.

CE QUE c'est : À compter du 12 décembre 2003, la FDA doit être notifiée par avance de tout envoi de denrées alimentaires, pour les humains ou les animaux, importés aux États-Unis, sauf si les denrées alimentaires en question sont exclues du préavis.

POURQUOI est-ce obligatoire : Pour donner à la FDA le temps :

- d'examiner et d'évaluer les informations avant qu'un produit alimentaire n'arrive aux États-Unis
- de mieux déployer des ressources pour effectuer des contrôles ; et
- d'aider à intercepter des produits contaminés.

QUELS sont les secteurs d'activité concernés

- Transporteurs nationaux et étrangers limitrophes (train, camion, bateau, avion)
- Importateurs nationaux et étrangers de denrées alimentaires
- Exportateurs nationaux et étrangers de denrées alimentaires
- Déclarants et négociants nationaux et étrangers
- Fabricants et producteurs nationaux et étrangers

DÉFINITION des « denrées alimentaires » pour le préavis : Aux fins du préavis, « denrées alimentaires » est défini comme suit : Articles utilisés comme aliments ou boissons pour les hommes ou les animaux ; chewing-gum; et articles utilisés comme ingrédients desdits produits (hors substances en contact avec des denrées alimentaires et pesticides).

Informations requises

- Nom, adresse, téléphone et courrier électronique de l'individu soumettant le préavis, ainsi que le nom et l'adresse de l'entreprise, le cas échéant
- Nom, nom de l'entreprise (le cas échéant) et adresse de l'entreprise, téléphone et courriel de l'individu transmettant un préavis (si quelqu'un d'autre transmet un préavis pour le compte de la personne soumettant le préavis)
- Type de passage en douane et identifiant CBP (si l'identifiant est disponible)
- Identification de chaque article alimentaire dans l'envoi :
 - a) Code produit de la FDA
 - b) Nom de produit courant ou nom de commercialisation
 - c) Quantité estimée (du plus petit emballage au plus grand conteneur)
 - d) Lot, numéro de code ou autre identifiant (si les denrées alimentaires nécessitent d'en avoir un)¹
- Si les denrées alimentaires ne sont plus dans leur état naturel : nom du fabricant et soit 1) le numéro d'enregistrement, la ville et le pays du fabricant, ou 2) l'adresse complète du fabricant et la raison pour laquelle le numéro d'enregistrement n'est pas fourni (raisons énumérées dans le Compliance Policy Guide for Prior Notice of Imported Food (Guide des politiques de conformité pour le préavis de denrées alimentaires importées))
- Si les denrées alimentaires sont toujours dans leur état naturel : nom du producteur et du site de production, si connus
- Pays de production de la FDA
- Nom et adresse complète de l'expéditeur (de l'auteur du courrier, si les denrées alimentaires ont été envoyées par courrier)
- Pays d'où les denrées alimentaires ont été expédiées ; ou si les denrées alimentaires sont importées par courrier international, la date prévue de l'envoi et le pays d'où les denrées alimentaires sont envoyées par courrier international
- Informations sur l'arrivée prévue (lieu, date et heure) ; ou, si les denrées alimentaires sont importées par courrier international, le nom et l'adresse du destinataire aux États-Unis
- Le nom et l'adresse complète de l'importateur, du propriétaire et du consignataire, sauf si l'envoi est importé ou proposé à l'importation pour un transbordement via les États-Unis avec un passage en douane « transport et export » ; ou si les denrées alimentaires sont importées par courrier international, le nom et l'adresse du destinataire aux États-Unis
- Transporteur et mode de transport (sauf pour les denrées alimentaires importées par courrier international)
- Informations sur les envois planifiés (sauf pour les denrées alimentaires importées par courrier international)

¹ Actuellement, les denrées alimentaires en conserve contenant une faible teneur en acide, les denrées alimentaires acidifiées et la nourriture pour nourrissons doivent mentionner les codes des lots ou tout autre identifiant [voir CFR 21, article 113.60(c) (denrées alimentaires en conserve contenant une faible teneur en acide); CFR 21 article 114.80(b) (denrées alimentaires acidifiées) ; et CFR 21 article 106.90 (nourriture pour nourrissons contenant une faible teneur en acide)].

Exclusions de la règle du préavis

- Les denrées alimentaires transportées par ou accompagnant (comme bagage) un individu aux États-Unis pour l'utilisation personnelle de cet individu (c'est-à-dire pour sa consommation propre, celle de sa famille ou de ses amis, et non pour la vente ou autre distribution)
- Les denrées alimentaires préparées par un individu dans sa résidence personnelle et envoyées par cet individu comme cadeau personnel (c'est-à-dire pour des raisons autres que des raisons professionnelles) à un individu aux États-Unis
- Les denrées alimentaires qui sont importées, puis exportées, sans quitter le port d'arrivée jusqu'à l'exportation
- Les produits à base de viande, de volaille et d'œufs qui, à un stade de l'importation, sont soumis à la juridiction exclusive du U.S. Department of Agriculture (Département de l'agriculture des États-Unis) (USDA) selon le Federal Meat Inspection Act (loi fédérale sur l'inspection des viandes), la Poultry Products Inspection Act (loi sur l'inspection des volailles), ou la Egg Products Inspection Act (loi sur l'inspection des œufs)
- Les denrées alimentaires contenues dans les valises diplomatiques, conformément à l'Art. 27(3) de la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques (1961)

QUI peut donner un préavis : Tout individu ayant connaissance des informations requises, notamment tout individu, fabricant, exportateur, négociant, importateur et agent des États-Unis.

COMMENT donner un préavis : Soumettre par voie électronique via l'ACS du CBP ou l'interface du système de préavis de la FDA.

QUAND donner un préavis : Sauf en cas de denrées alimentaires arrivant par courrier international, la FDA doit recevoir et confirmer un préavis : 1) pas plus de 30 jours avant qu'un envoi n'arrive, si le préavis est soumis via l'ABI/ACS ; ou 2) pas plus de 15 jours avant qu'un envoi n'arrive, si le préavis est soumis via la PNSI de la FDA.

| Pour les envois entrants : | Le préavis doit être soumis : |
|--|--|
| Par voie terrestre, par route | Pas moins de 2 heures avant l'arrivée au port d'arrivée |
| Par voie terrestre via réseau ferroviaire | Pas moins de 4 heures avant l'arrivée au port d'arrivée |
| Par air | Pas moins de 4 heures avant l'arrivée au port d'arrivée |
| Par mer | Pas moins de 8 heures avant l'arrivée au port d'arrivée |
| Par courrier international | Avant que les denrées alimentaires ne soient envoyées |
| Transportées par ou accompagnant un individu | Dans le délai accordé pour le mode de transport applicable |

Obtenir de l'AIDE :

- *Transmission ACS :* Contactez votre représentant client CPB.
- *Transmission PNSI :* La FDA propose un tutoriel en ligne pour savoir comment utiliser l'interface du système de préavis de la FDA à l'adresse <http://www.access.fda.gov>. L'interface du système de préavis de la FDA dispose d'une rubrique d'aide et de commentaires interactifs pour aider la personne soumettant un préavis et réduire le nombre de fautes d'orthographe et d'omissions. De plus, la FDA dispose de deux systèmes d'aide sur le préavis :

| | |
|---|--|
| L'Industry Systems Help Desk de la FDA répond aux questions techniques liées à l'informatique concernant l'Interface du système de préavis | |
| Heures : | de 7h30 à 23h GMT-5 |
| Téléphone : | 1-800-216-7331 ou 301-575-0156 |
| Fax : | 1-866-573-2804 ou 301-436-2804 |
| Courrier électronique : | http://www.cfsan.fda.gov/~furls/helpf2.html et complétez le formulaire |

| | |
|--|----------------|
| Le Prior Notice Center de la FDA répond aux questions concernant les politiques, les procédures et les interprétations du préavis | |
| Heures : | 24 h/24, 7 j/7 |
| Téléphone : | 1-866-521-2297 |

Pour plus d'informations, consultez la page
<http://www.fda.gov/oc/bioterrorism/bioact.html>



U.S. Food and Drug
Administration
(Administration américaine des
aliments et des médicaments)



U.S. Department of Health
and Human Services
(Département de la santé et
des services sociaux des É-U)